

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 18 Mai 2021



Date de convocation : 11 Mai 2021

PRÉSENTS : PAGEAUD Lionel, BOULARD Stéphane, VINET Monique, CHARRIER Pascal, SAGOT Judith, BERLAND Benoît, CHOLLET Corinne, BAUDOUIN Annick, BRETON Patricia, COURSEAU Hélène, BIROT Serge, CLAUDE Georges, FROMAGET Christine, PELLETIER Nadège, FLAHAUT Anne-Sophie, DEME Isabelle, MELLANGER Gaëlle, BRUNET Xavier, THIBAUD Florian, PICORON Etienne.

EXCUSÉS : BERLAND Guillaume, SOUCHARD David.

Secrétaire de séance : PELLETIER Nadège

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents :

1. APPROUVE le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20 Avril 2021.
2. PROCEDE au tirage au sort de 3 personnes sur la liste électorale pour l'établissement de la liste préparatoire des jurés pour l'année 2020 : Monsieur Gil BENOIST, Monsieur Gaëtan BLANCHET et Madame ORVEAU Corinne.
3. DECIDE, à l'unanimité, de fixer les tarifs des cantines et garderies de Doix lès Fontaines, pour l'année scolaire 2021/2022, comme suit :

TYPE DE PRESTATION	Année 2021/2022
Repas enfant	3,05 €
Repas enfant hors commune et hors RPI (public et privé)	3,70 €
Repas PAI	3,05 €
Repas enseignant ou adulte	5,10 €
Repas sans inscription préalable la veille d'un jour ouvrable avant 10h00	3,70 €
Pénalité retard de retour du dossier d'inscription	10,00 €
Garderie matin de 7h30 à 8h45	0,33 € par 1/4 d'heure
Garderie soir de 16h20 et jusqu'à 18h45	0,43 € par 1/4 d'heure
Quart d'heure supplémentaire hors heures d'ouverture matin et/ou soir (soit avant 7h30 et/ou après 18h45) en cas de besoin et sur demande à la Mairie.	1,91 € par 1/4 d'heure
Après 18h45 sans avoir prévenu	5,10 € par 1/4 d'heure

La garderie sera gratuite de 8h15 à 8h45 et de 16h20 à 16h45 pour les fratrices qui empruntent les navettes scolaires et uniquement celles-ci.

4. DECIDE, à l'unanimité, pour le transport scolaire pour l'année scolaire 2021/2022, de reconduire le dispositif mis en place depuis l'année scolaire 2016/2017 à savoir : prendre en charge 70% du coût du transport demandé aux familles (le forfait annuel par enfant est fixé à 55 €). Le remboursement se fera en fin d'année scolaire sur présentation de la facture acquittée et d'un RIB.
5. DECIDE, à l'unanimité, de refacturer à la Mairie de Montreuil, en fin d'année scolaire, suivant un état des enfants transportés, sa participation à hauteur de 38,50 €/enfant. La commune de Montreuil a délibéré également dans ce sens.
6. DECIDE, à l'unanimité, de prendre en charge à hauteur de 70% également le transport des enfants de Doix lès Fontaines prenant la navette du RPI Doix-Maillezais dans les mêmes conditions que pour la décision précédente à savoir : prendre en charge 70% du coût du transport demandé aux familles (le forfait annuel par enfant est fixé à 55 €). Le remboursement se fera en fin d'année scolaire sur présentation de la facture acquittée et d'un RIB.
7. ACCEPTE, à l'unanimité, les deux conventions de mise à disposition pour les deux ATSEM, agents de la commune de Montreuil (Mme POULARD Chantal et Mme RICCIERI Jennifer) en poste à l'école site de Montreuil pour 24 heures par semaine d'école chacune pour l'année scolaire 2021/2022.
8. DECIDE, à l'unanimité, de créer un emploi en accroissement temporaire d'activité pour l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux, pour le restaurant scolaire du 5 juillet 2021 au 30 juillet 2021, sur le grade d'adjoint technique et pour 35h00 par semaine maximum, au 1^{er} échelon, Indice Brut 354, Indice majoré 332.
9. DECIDE, à l'unanimité, de créer un emploi en accroissement temporaire d'activité afin de pouvoir accueillir les enfants dans de bonnes conditions sur le site de Fontaines (qui accueillera des enfants de GS cette année) et assurer la garderie et le service de restauration sur le site de Doix, du 1^{er} Septembre 2021 au 7 juillet 2022, sur le grade d'adjoint technique et pour 35h00 par semaine maximum, au 5^{ème} échelon, Indice Brut 361, Indice majoré 336.
10. FAIT le choix, à l'unanimité, de l'entreprise SOTRAMAT pour la réalisation des travaux de voirie 2021 pour la tranche ferme à 58 548,10 € HT, pour la tranche optionnelle 1 pour 3 279,00 € HT et pour la tranche optionnelle 2 pour 8 059,20 € HT.
11. DECIDE, à l'unanimité, de confier la mission de maîtrise d'œuvre relative à la réalisation d'un réseau d'eaux pluviales dans le cadre de l'aménagement de la RD20, rue de la Barque sur la commune déléguée de Doix à l'Agence de service aux collectivités locales de Vendée pour un montant de 12 915,00 € HT.
12. APPROUVE, à l'unanimité, le projet de création d'un terrain multisports en accès libre tel que présenté (8 activités sportives, revêtement synthétique, etc) et estimé à 70 000,00 € HT et SOLLICITE la subvention régionale en faveur des équipements sportifs estimée à 35 000,00 €.
13. DECIDE, à l'unanimité, de solliciter une subvention régionale intitulée « Pays de la Loire relance investissement communal » pour les aménagements de sécurité créés à l'occasion de l'aménagement global de la rue de la Barque sur la RD 20.

14. DECIDE, à l'unanimité, de solliciter une subvention au titre des Amendes de Police 2021 pour les aménagements de sécurité créés à l'occasion de l'aménagement global de la rue de la Barque sur la RD 20.

QUESTIONS DIVERSES :

- Elections départementales et régionales : les 20 et 27 juin 2021.
- Annulation de l'activité Piscine cet été 2021.
- La statue du Dr Rouger doit être déplacée le temps des travaux de construction de la nouvelle école : elle sera installée provisoirement devant la cantine/garderie de Fontaines.
- Dans le cadre du déploiement de la fibre sur notre commune de nouveaux poteaux risquent d'apparaître dans certaines rues en plus des poteaux déjà existants ; de plus, un travail va être mené pour demander à certains propriétaires d'élaguer leurs arbres ou leurs haies (ils seront contactés par courrier).

Fait à Doix lès Fontaines, le 21 Mai 2021

Le Maire,

Lionel PAGEAUD

